

Résumé

Le Canada a une longue histoire de violence politique et n'a pas été à l'abri des grandes tendances qui ont façonné le terrorisme de la seconde moitié du ^{xx}^e siècle : décolonisation, guerre froide, révolutions des transports et des médias. Ces tendances ont engendré un terrorisme essentiellement fondé sur le nationalisme, inspiré du « culte de la guérilla » et soutenu par certains États, d'une portée et d'une incidence mondiales et d'une force de frappe de plus en plus mortelle. Mais à quelques exceptions près, les actes terroristes ont été plus rares au Canada et y ont causé moins de morts et de perturbations que dans de nombreux autres pays. Parmi ces exceptions figurent la campagne du FLQ (1963-1970) et l'explosion d'un avion d'Air India (1985). L'État canadien a néanmoins réagi avec fermeté et même avec rigueur à ces actes terroristes d'envergure, selon une approche largement soutenue par le public. Mais entre la Crise d'octobre (1970) et le 11 septembre 2001, les Canadiens se sont sentis peu menacés par le terrorisme. De sorte que, malgré l'avis des milieux du renseignement et de la sécurité, ni le Parlement ni la population n'ont accordé une haute priorité à la lutte contre le terrorisme, qui semblait donc politiquement infondée. Si bien que nos instruments structurels, juridiques et politiques n'ont pas toujours été adaptés à cette lutte et n'ont pas nécessairement évolué au rythme des mutations du terrorisme international.

Nous pouvons retenir quelques leçons de cette expérience historique. Premièrement, l'absence de grave menace intérieure importera peu aux États-Unis s'ils jugent que nous avons négligé d'adopter des mesures efficaces pour réduire leur vulnérabilité aux attaques émanant de notre territoire. L'affaire Ressam (1999) a servi à cet égard de sérieux avertissement. Même en cas de menace intermittente, le Canada doit donc convaincre les États-Unis qu'il traite le problème sérieusement, c'est-à-dire en prêtant attention à tous les aspects des préparatifs antiterroristes : c'est en effet *avant* l'apparition d'une menace qu'on peut le mieux gérer ces aspects. Deuxièmement, nous ne pouvons prévoir toutes les menaces et protéger toutes leurs cibles. Il s'agit donc de gérer les risques et d'investir des ressources contre les menaces les plus probables. D'où le rôle décisif du renseignement de sécurité, qui ne peut toutefois se confiner au territoire canadien puisque le terrorisme est souvent inspiré ou téléguidé de l'étranger. C'est pourquoi nos dirigeants

politiques, nos responsables de la sécurité et nos concitoyens doivent étudier la possibilité d'accroître à l'étranger nos capacités de recherche en renseignement humain. Enfin, Ottawa ne peut faire cavalier seul en matière d'antiterrorisme intérieur et international. À l'échelle nationale, il doit privilégier une approche globale qui traverse les frontières institutionnelles et les champs de compétence pour s'étendre jusqu'au secteur privé, une approche qui exige une grande coordination. Aussi le gouvernement fédéral doit-il prendre les devants en définissant des normes et des objectifs et en prévoyant le financement qui s'impose. Il est de même indispensable qu'il continue d'inciter ses partenaires étrangers à collaborer aux efforts collectifs d'antiterrorisme et de sécurité tout en protégeant les intérêts canadiens.